

justice ou plain fiez de haubert. » Ces Réformés étaient allés, le 8 avril 1600, jour de la Quasimodo, « au chasteau de Saint-Pierre de Chandieu pour avoir l'exercice d'icelle (religion). « En revenant le lendemain, ils furent assaillis par « une grande assemblée de personnes... avec bastons en mains », ameutées « à la sollicitation de quelques penons cappitaines et autres gens de marque de cestedite ville » ; ils furent « battus navrez et menacez sur le pont du Rosne d'estre gectez dedans... frappez outragez et meurtris... poursuivys à couptz de pierre dans la ville. » Les Réformés se placèrent « sous la protection et sauvegarde du Roy », et supplièrent de faire informer et procéder contre les délinquants.

La requête est du 10 avril. Le 11 avril, de La Guiche renvoyait les plaignants à se pourvoir devant le sénéchal de Lyon. Le 12 avril, de Monconys ordonnait d'ouvrir l'information, et, cinq jours après, Henri IV intervenait lui-même. « Nous avons bien voulu, dit le Roi, dans des lettres données à Paris le 17 avril 1600, ordonner et enjoindre par la présente d'embrasser et affectionner cette affère (de Réformés retournans de faire leurs prières en certain lieu de nostre pays de Daulphiné) en sorte que les séditieux soyent promptement punis et que leur chastiment serve d'exemple à tous aultres de se contenir en paix et tranquillité suyvant nos édictz et ordonnances (12). »

On voit à quel titre le prêche était tenu au château de Chandieu. Par les registres des pasteurs de l'église de Lyon, nous savons qu'on y a baptisé en 1597 et en 1600. On aura

---

(12) Grande bibliothèque de Lyon, fonds Coste, A 3505 et 3506.